

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Jim CARTIER, Christophe BOYER, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Françoise PUGINIER-LUSCHKA.

Etaient excusés :

Norbert ALAÏMO, Marie-Claire FRYDER, Laure DESVARD

Etaient absents : Virginie GUSTAVE, Ludovic GAHLAC

Ont donné procuration :

Norbert ALAÏMO donne pouvoir à Bernard JEREZ

Marie-Claire FRYDER donne pouvoir à Catherine GIL

Laure DESVARD donne pouvoir à Claude CARCELLER

En exercice	15
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Date de la convocation : 14/03/2025

Secrétaire de séance : Jeanine NONROY

Objet : Attribution des subventions 2025 aux associations

N° DEL 07/20250327

L'adjoint aux finances propose le détail d'attribution de subvention pour l'exercice 2025 des associations de la commune.

Nom association	2025
Anciens combattants	400,00 €
Art Tention	1 200,00 €
Boucan Toucan	1 000,00 €
Comité des Fêtes	8 000,00 €
Coopérative scolaire	2 280,00 €
Diane	700,00 €
Dysse animée	2 000,00 €
Foot club	5 000,00 €
Foyer de l'Amitié	1 600,00 €
Homo Ludens	1 300,00 €
Je dis vins	2 000,00 €
Krav Maga	350,00 €
L'Atelier du Lundi	950,00 €
L'Héraultaise	800,00 €
La boule philosophe	300,00 €

La Calendreta	2 835,00 €
Les Mains Malines	500,00 €
Lune Noire	600,00 €
Mieux-être	1 000,00 €
Montpeyrroux 2030	1 000,00 €
On sème	180,00 €
Séniors Vallée Dorée	300,00 €
Société de chasse	1 200,00 €
Spéléo club	1 200,00 €
Syndic des vigneron	4 500,00 €
Team Baudille trail	800,00 €
Total	41 995,00 €

Accusé de réception en préfecture
034-213401730-20250327-07_2025_03_27-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VOTE** ainsi qu'il suit le détail des subventions 2025 accordées aux associations :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.

